



- Zonage réglementaire**
- U : Zone urbaine
  - Up : Secteur de la zone urbaine présentant une constructibilité limitée
  - Ud : Secteur de la zone urbaine présentant une densité bâtie plus faible
  - Ue : Secteur de la zone urbaine destiné aux équipements collectifs
  - UA : Zone urbaine réservée au développement économique
  - UC : Zone constituant le cœur de la station, admettant une mixité de destinations
  - Uf : Zone destinée au développement des activités de loisirs et de tourisme
  - Ute : Secteur de la zone Uf maintenant que les équipements touristiques
  - Alu : Zone à urbaniser destinée au développement d'équipement public
  - A : Zone agricole
  - Al : STECAL de la zone agricole voué au développement des constructions existantes
  - Ap : Secteur agricole inconstructible protégé
- ZONE\_URBA**
- N : Zone naturelle et forestière
  - Ni : STECAL de la zone N voué au développement des activités existantes
  - Nr : STECAL de la zone naturelle voué au développement des équipements de restauration

Le DPU s'applique sur l'ensemble des zones U et AU  
 Les règles de hauteur sont encadrées par le règlement.  
 L'ensemble de la Commune est également couvert par plusieurs OAP thématiques

**PLAN LOCAL D'URBANISME**  
 Commune de METABIEF  
 (25380)



PIECE N° 6.2 : REGLEMENT GRAPHIQUE 1-5000

Prescrit par délibération du : 06/07/2015  
 Approuvé par délibération du : .....  
 DATE ET VISA

**DORCAT**   
 Cabinet d'urbanisme DORCAT  
 3 Avenue de la Découverte  
 21 000 DIJON  
 03 80 73 05 10  
 dorcat@dorcat.fr  
 www.dorcat.fr



- Prescriptions réglementaires**
- Lineaires commerciaux à préserver (L.151-14 CU)
  - Elements de continuité écologique (L.151-23 CU)
  - Lisières forestières (L.151-17 CU)
  - Règle d'implantation des constructions (L.151-17 CU)
  - Cours d'eau à préserver (L.151-23 CU)
  - Secteurs comportant des orientations d'aménagement et de programmation (L.151-6 et 7 CU)
  - Biens de nature en ville à préserver (L.151-23 et R.151-43 CU)
  - Milieux humides à protéger (L.151-2 CU)
  - Jardin cultivé à protéger (L.151-23 CU)
  - Habitat existant pouvant faire l'objet de changement de destination (L.151-12 CU)
  - Domaine skiable
  - Secteur inconstructible pour prendre en compte les contraintes liées aux réseaux
  - Pans d'eau de faible importance exemptés des dispositions de la loi Montagne à protéger (L.151-23 CU)
  - Emplacement réservé (L.151-41 CU)

N°	SURFACE	DESTINATAIRE	OBJET
051	1 500	COMMUNE DE METABIEF	Elargissement de voirie et aménagements piétons
052	500	COMMUNE DE METABIEF	Passage, accès école et aménagement du cours de village
053	485	COMMUNE DE METABIEF	Aménagement de carrefour
054	1 118	COMMUNE DE METABIEF	Elargissement de voirie et aménagements piétons
055	920	COMMUNE DE METABIEF	Ecole